

## FICHE DE POSTE

### **ERUN DE CIRCONSCRIPTION** **Enseignant pour les ressources et les usages numériques**

#### **1. Missions**

Les missions des enseignants exerçant dans le cadre de l'ERUN sont les suivantes :

- Missions spécifiques dans le domaine du numérique

Ces missions se déclinent au niveau de la circonscription sous l'autorité de l'IEN de circonscription.

#### Mission d'impulsion, d'information et de production :

- Impulsion et accompagnement des projets pédagogiques intégrant l'utilisation du numérique ;
- Recensement des pratiques positives, diffusion dans le département après validation par l'IEN numérique, (site départemental, Prim Tice) ;
- Elaboration, mutualisation (notamment au sein du groupe départemental numérique) et diffusion de documents et d'informations par divers canaux : sites, forums, bulletin électronique, listes ... ;
- Veille éducative sur l'actualité des publications de ressources numériques et l'évolution des outils numériques et de leurs usages ;
- Création et/ou aide au maintien des sites Internet de circonscription et des sites thématiques ;
- Accompagnement, le cas échéant, en appui aux conseillers pédagogiques de circonscription

#### Mission de formation/animation :

- auprès des enseignants :
  - o par la contribution aux stages de formation continue et aux animations pédagogiques de circonscription ;

#### **2. Compétences attendues**

Le document de référence est le C2i@ niveau 2 « Enseignant » (C2i2e).  
Sa détention sera valorisée.

#### On attendra particulièrement des candidats aux missions définies :

- Une double compétence, technique et pédagogique, prenant appui sur une expérience d'enseignant en matière d'utilisation du numérique.
- Une capacité à animer et former un groupe d'enseignants, à rassurer, à proposer les points d'appui nécessaires à l'évolution des pratiques.
- Une capacité d'analyse des pratiques pédagogiques existantes dans les classes pour favoriser une réflexion pédagogique transversale liée à l'utilisation des technologies, sans se substituer aux maîtres.
- Une attitude qui, sans être strictement technicienne (entretien des machines, réparation, maintenance...), doit permettre de pouvoir intervenir et configurer le matériel pour l'adapter au projet pédagogique de l'enseignant.
- Une attitude de veille éducative et technologique.
- Une capacité à soutenir les équipes de circonscription dans l'utilisation des outils informatiques (action de conseil et première maintenance auprès des IEN, CPC et secrétaires de circonscription).

**La détention du CAFIPEMF – option « Technologies et ressources éducatives » sera privilégiée**, sans être une condition nécessaire préalable, sera valorisée et constituera, à terme, un élément indispensable du poste.

Expériences professionnelle souhaitée :

L'expérience de mise en œuvre du numérique dans des actions d'enseignement à différents niveaux de la scolarité primaire sera appréciée (classes maternelle et élémentaire).

### **3. Implantation du poste – Conditions particulières**

Organisation du travail :

L'enseignant membre de l'équipe d'ERUN est placé sous l'autorité de l'IEN de circonscription, il lui remet un rapport annuel d'activités qui retrace ses différentes actions dans le cadre de ses missions. Ce rapport annuel est transmis à l'A-DASEN en charge du numérique et au directeur académique. Il est doté d'un ordinateur portable lui permettant de démontrer à tout moment les possibilités pédagogiques qu'offre le numérique.

Faisant partie du groupe départemental TICE, il est tenu de participer aux réunions de travail du groupe, et bénéficie d'actions de formations spécifiques organisées à l'interne sous l'autorité de l'A-DASEN en charge du numérique.

Il actualise sa formation personnelle en se tenant informé des nouveautés technologiques relatives à l'utilisation des TICE.

Les missions qu'il exerce sont difficilement compatibles avec un service à temps partiel.

Secteur géographique d'intervention de l'ERUN

Le secteur est la circonscription.

En matière de remboursement des frais de déplacement, le régime de droit commun s'applique.

### **4. Candidature**

- lettre de motivation et CV à adresser à Monsieur le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale, (PGRHM).
- entretien